

**EXTRAIT\* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 30 juin 2023**

\* Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.

Absents excusés :

Mme Monique CATON pouvoir Thomas LEPILLER.

Mr. Éric BAZET pouvoir Mme Catherine LEPILLER.

Absents: Mrs. Antonio ALVES HELENO, Philippe PETIT.

**1) Approbation du P.V. du 05 avril 2023,**

Après quelques remarques mineures le PROCES VERBAL du 5 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

**2) Budgets :**

**a) Situation financière Commune et Eau,**

**b) Provisions à passer**

Alain Duval fait le point du budget de fonctionnement de la commune qui, au 30 juin, est équilibré et dégage un léger excédent de 450 €.

Il faut noter que tous les contrats annuels ont été comptabilisés (Assurance, Socotec, Cornille Havard, etc.) et qu'aucune provision pour impayés n'a encore été passée – il faudra prévoir environ 5 000 €.

Le solde du compte d'investissement est excédentaire de 6 385 €.

François Lepeuple indique que le budget de fonctionnement de l'eau au 30 juin est en équilibre et le budget d'investissement excédentaire de 4 852 €. Toutefois, si la plupart des créances à recouvrer ont été réglées par les retardataires de bonne foi, des provisions importantes devront être passées pour les dettes de quelques abonnés qui pénalisent gravement l'équilibre du budget.

**3) Point des investissements 2023**

Madame le maire rappelle les trois projets inscrits au budget 2023 :

**- Remplacement de la chaudière de la mairie/salle des fêtes**

L'entreprise PRUDHOMME devrait commencer les travaux en août.

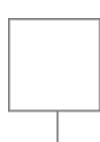
Coût des travaux actualisé 15 548,01 € HT. Après les subventions obtenues il reste à financer 8 275,00 €.

**- Éclairages LED**

Cet investissement concerne le Hameau de Gisancourt. Après ces travaux toute la commune sera équipée en éclairage public LED.

Le SIEGE 27 a géré cet investissement de 16 666,66 € HT. Les travaux seront effectués au deuxième semestre de cette année.

Il reste à financer par la commune 6 667,00 €.



#### - Vidéo-protection.

L'entreprise *D2L SECURITE protections des biens et personnes* a été retenue pour la réalisation de ces travaux qui devraient commencer en septembre.

Coût des travaux 39 885,00 € HT.

Avec les subventions obtenues il reste à financer 15 954,00 du montant HT.

#### - Travaux Église

Après les travaux de restauration de la nef de l'église, il reste encore des désordres au niveau de la toiture (débordement de la gouttière sud, mauvaise étanchéité du solin du transept sud).

Nous envisageons un budget de 50 000 € HT pour réaliser ces travaux.

Avec des subventions de 60% du montant HT il restera à financer 19 200€

En conclusion pour ces quatre projets, une enveloppe de 50 000 € est nécessaire.

#### 4) Projets investissements 2024,

En 2024, la poursuite des actions engagées au niveau de la couverture de l'église sera étudiée ainsi que l'installation de radars pédagogiques rue de la Vallée.

#### 5) Projet d'emprunt à moyen terme (Délib. + D.M.)

Madame le maire propose que ce besoin de financement de 50 000 € soit réalisé par un emprunt à moyen terme plutôt que par le budget de fonctionnement sujet à incertitudes.

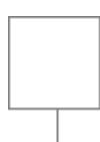
Alain DUVAL a consulté la Banque des Territoires, la BNP, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole et recommande la proposition du Crédit Agricole Seine Normandie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements :

Montant de l'emprunt	<b>50 000 €</b>
Taux actuel :	<b>4.06 %</b>
Durée du crédit	<b>15 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>80 €</b>

#### b)Décision modificative :

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le budget investissement de l'année 2023 compte tenu de l'emprunt décidé :



Recettes	1641 "emprunt"	+ 20 000
€ Dépenses	21318 entretiens autres bâtiments publics	+ 20 000
€ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative à l'unanimité.		

#### **6) PLU : Révision du P.L.U. de Château-sur-Epte,**

Madame le maire informe le conseil de la réunion tenue à Château sur Epte en vue de la révision allégée proposée du PLU de Château-sur-Epte consistant à ouvrir à l'urbanisation les parcelles AB 153, AB 154 et AB 156 situées le long de la rue des Marais en les passant de la zone Nj à la zone U.

Le bureau d'études indique que dans le cas où ces parcelles passeraient en zone urbaine, il serait possible de construire entre 3 et 6 logements tout en sachant que la densité sur cette seconde hypothèse s'élèverait à 37 logements/ha. Une telle densité est très importante à la fois vis-à-vis de la ruralité de la commune mais également de l'enclavement du secteur.

Madame le maire de GUERNY alerte la mairie de Château sur Epte, sur la nécessité de vérifier la capacité de la station de pompage de Beaujardin à fournir de l'eau pour de nouvelles habitations.

#### **7) Participation des conseillers municipaux à la préparation du repas des anciens,**

Madame le Maire informe le conseil que le repas des anciens de GUERNY et de NOYERS se tiendra le 5 novembre 2023 à Guerny dans la salle des fêtes. Les conseillers sont invités à participer à la mise en place de la salle et au dressage des tables.

#### **8) Acceptation de la redevance liée à l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel (Délib).**

Madame le Maire informe que GRDF versera un montant de 249 € au titre de l'année 2023 pour le règlement de cette redevance.

#### **9) Questions orales.**

Madame le maire indique que le peintre Pierre Marcel Schmidt souhaite accrocher un tableau sur un mur extérieur de la salle des fêtes. Le conseil s'oppose à ce projet et suggère que M. Schmidt installe ce tableau à l'une des entrées de la Voie Verte après avoir obtenu l'accord du Syndicat.

Madame le maire souhaite, au nom du conseil municipal, remercier MM. Joël DELACOURT, Daniel VIVIER et Alain DUVAL, d'avoir nettoyé et repeint le monument aux morts et son encadrement, l'abribus et les lices du terrain communal de l'ancienne salle des fêtes donnant ainsi à notre village un air propre et accueillant.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 15 mn.**

